

Sommaire

Avant-propos	3
1554 : évocation de la première « maison communale »	4
1597 : vente d'une partie de la « maison communale »	6
1751 : devis pour une nouvelle « maison communale »	12
1789 : importants travaux à la « maison communale »	14
1841 : début de la construction d'un nouvel « Hôtel de Ville »	14
1939 : les services de la mairie en Charente	17
1940 : les services municipaux au « Château Adt »	18
1945 : hébergement de la mairie au Tribunal d'Instance Avenue du Général Passaga	18
1946 : installation de l'« Hôtel de Ville » dans l'ancienne Banque de Forbach, Rue Sainte Croix	19
1971 : début de la construction de l'actuel « Hôtel de Ville »	21
1974 : ouverture des services municipaux au public	22
2014 : 40 ^e anniversaire de l'« Hôtel de Ville » de Forbach	23

Couverture : extrait du plan cadastral actuel avec l'emplacement des différents « Hôtels de Ville » au cours des siècles.

Supplément des Chroniques de Forbach et sa Région n°5 réalisé pour l'AG de l'association à l'occasion du 40^e anniversaire de l'actuel « Hôtel de Ville » de Forbach.

Comité de rédaction :

Marcel GANGLOFF
René JUNG
Laurent LARBALETRIER
Joseph ZELLER

Infographie :

Michael KUCAN

Archives :

Ville de Forbach
Photothèque de l'association
Photos : Alain DEMERAUX
Emile NAU
Vincent VION
Joseph ZELLER

Impression: euroADom, Forbach - Diffusion aux membres de l'association - 2015 -

Avant-propos

Cet automne 2014, la mairie actuelle de Forbach a eu 40 ans d'existence. 40 ans, l'âge de la maturité pour ce bâtiment dont les Forbachois peuvent être fiers au même titre que de leur tour du Schlossberg et de leur chapelle Sainte Croix.

Pour fêter cet anniversaire avec ses habitants, le service des archives municipales et celui de la culture ont présenté, avec la contribution des «Furbacher» et de son président d'honneur, une exposition dans le hall de la mairie pour rappeler l'histoire de cette belle «maison de et pour tous», comme on se plaît à la qualifier.

La Cercle d'histoire locale de Forbach et sa région a choisi de prolonger cet événement par la diffusion du présent livret relatant les lieux d'accueil des «maisons communales successives», du XVI^e siècle à nos jours.

Durant ces quatre siècles et plus, la mairie a connu plusieurs emplacements avant de se fixer avenue saint Rémy et de devenir, selon l'expression employée par Jean-Pierre Jung qui fut durant plus de quarante ans son Directeur Général des Services, «le lieu où se construit la haute qualité démocratique»

Ces siècles de présence de la maison communale à l'hôtel de ville méritent d'être connus des Forbachois, parce que se sont des siècles de l'histoire de la ville de Forbach et de ses habitants. Et tous aujourd'hui, parents, enseignants, élus et passionnés d'histoire, nous avons le devoir de cultiver cette histoire et de la transmettre aux jeunes générations afin que ce riche passé ne sombre pas dans l'oubli.

René Jung

- 1554 -

Évocation de la première « maison communale »

La « maison communale, encore dénommée hôtel de ville », est un édifice dont l'apparition au Moyen Âge correspond au déclin du pouvoir seigneurial. Ce fut à cette époque que « les municipalités¹ » se virent octroyer des privilèges par le seigneur du lieu. Durant les XII^e et XIII^e siècles, la « bourgeoisie » émergente commença à établir, avec une certaine ostentation, le siège du gouvernement de la cité dans un bâtiment avec le beffroi comme symbole des libertés communales obtenues du seigneur.

Si Hombourg reçut son « *Freibrief* » dès 1248 et Saint-Avold vers 1280, nous ne connaissons pas, avec exactitude la date à laquelle le seigneur accorda l'affranchissement à la bourgade de Forbach. Toutefois, il est probable que l'attribution du « *Weistum ou Stadtrecht* » conférant une certaine autonomie au conseil des échevins, qui composait la municipalité de l'époque, a été délivrée à la cité médiévale de Forbach au cours du XIII^e siècle.

Grâce à l'étude de Vincent Vion² du « *Gerichtsbuch* » encore appelé le « *Stadtbuch* », nous savons que les échevins formant « *das Gericht* », organisme que l'on peut assimiler à la municipalité contemporaine, siégeaient à l'hôtel de ville, « *das*

Rathaus ». La première mention d'un conseil des échevins remonte à l'année 1554. On peut donc raisonnablement estimer que dès cette époque une « maison communale » existait dans la cité médiévale mais, nous ne pouvons pas affirmer qu'il s'agissait du premier « hôtel de ville » de la future ville de Forbach.

Max Besler, qui avait consulté le « *Gerichtsbuch* », indique dans son livre « *Geschichte des Schlosses, der Herrschaft und der Stadt Forbach* », paru en 1895, que le « *Stadthaus*³ » encore dénommé « *Halle* », d'après une halle qui lui était contiguë, se situait en bordure de l'actuelle rue Nationale, la « *Vordergass* » de l'époque, face à l'ancienne place du marché devenue de nos jours la Place Garcia. D'après cet auteur, le bâtiment principal « *das Stadthaus* » comprenait au rez-de-chaussée, un local de police et une pièce de garde pour la milice du lieu ainsi qu'un bureau et d'une salle des séances. La halle, soutenue par des arcades accueillait les étals des vendeurs les jours de marché et les séances du « *Gericht* », le conseil des échevins présidé par le maire, à l'occasion des quatre plaids annaux⁴. Sous les arcades se trouvait aussi « *Ein Stadt und Ratskeller* », une salle de banquet pour les échevins.

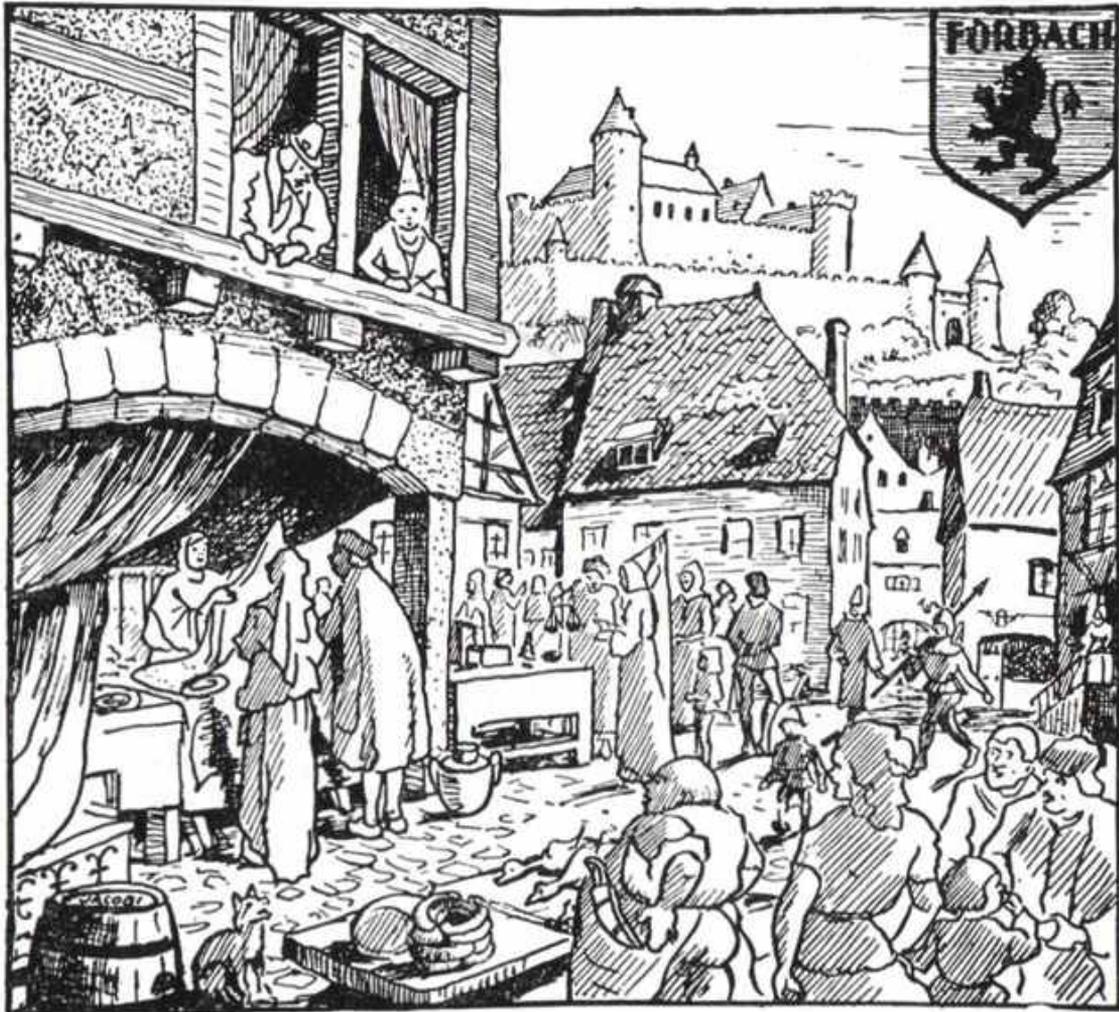
1) La partie exécutive du conseil municipal dans la France actuelle. Au Moyen Âge, il s'agissait du maire (*Meier*) et des quatre ou cinq échevins (*Schöffe*).

2) VION Vincent – Contribution à l'histoire de Forbach – « *Le Gerichtsbuch et les habitants de Forbach aux 16^e et 17^e siècles* », 90 pages, Ville de Forbach, 2013.

Le « *Gerichtsbuch* » enregistrait essentiellement les transactions foncières et immobilières de la communauté avec quelquefois aussi les donations sous une forme testamentaire. La fonction essentielle du registre était de type notarial.

3) BESLER Max, « *Geschichte des Schlosses, der Herrschaft und der Stadt Forbach* », Forbach, 1895, p. 86 et p. 109 dans l'édition de 1913. Besler note comme autres appellations du « *Stadthaus* » : maison communale, hôtel communal, maison de ville, hôtel de ville et halle.

4) VION Vincent, *option citée*, p. 9. Les plaids se tenaient à Pâques, à la Pentecôte, à la Saint Rémy et à Noël.



Représentation du marché de Forbach d'après Louis Jacobi

Le toit d'ardoises de la maison communale était surmonté d'un « *Stadtturm* » qui semble être le beffroi du bourg de Forbach avec, comme épi de faîtage, une girouette métallique en forme de coq aux ailes déployées⁵. D'après Besler, ce « *Stadtturm* », mot qu'il traduit par « tourelle », contenait deux cloches et abritait la prison communale. La plus grande des cloches sonnait pour annoncer les orages ou demander à la population de se réunir tandis que la petite tintait pour rappeler l'ouverture et la fermeture du marché ainsi que la tenue des plaids annaux.

Si Henri Wilmin suit les indications⁶ de Max Besler et confirme l'existence d'une prison dans cette tour, Lucien Honnert⁷ situe cette prison dans la « *Tour Huppertus* » présentée, jusqu'à nos jours, comme la tour communale. Nos connaissances actuelles ne permettent pas de corroborer l'une ou l'autre des affirmations. A l'avenir, la découverte de nouveaux documents nous conduira, peut-être, à donner une réponse définitive.

5) BESLER Max, *option citée* p. 86. Pour cette assertion, l'auteur se réfère à un document du XVIII^e siècle (*Statt forbachische Meierrechnung 1715*)

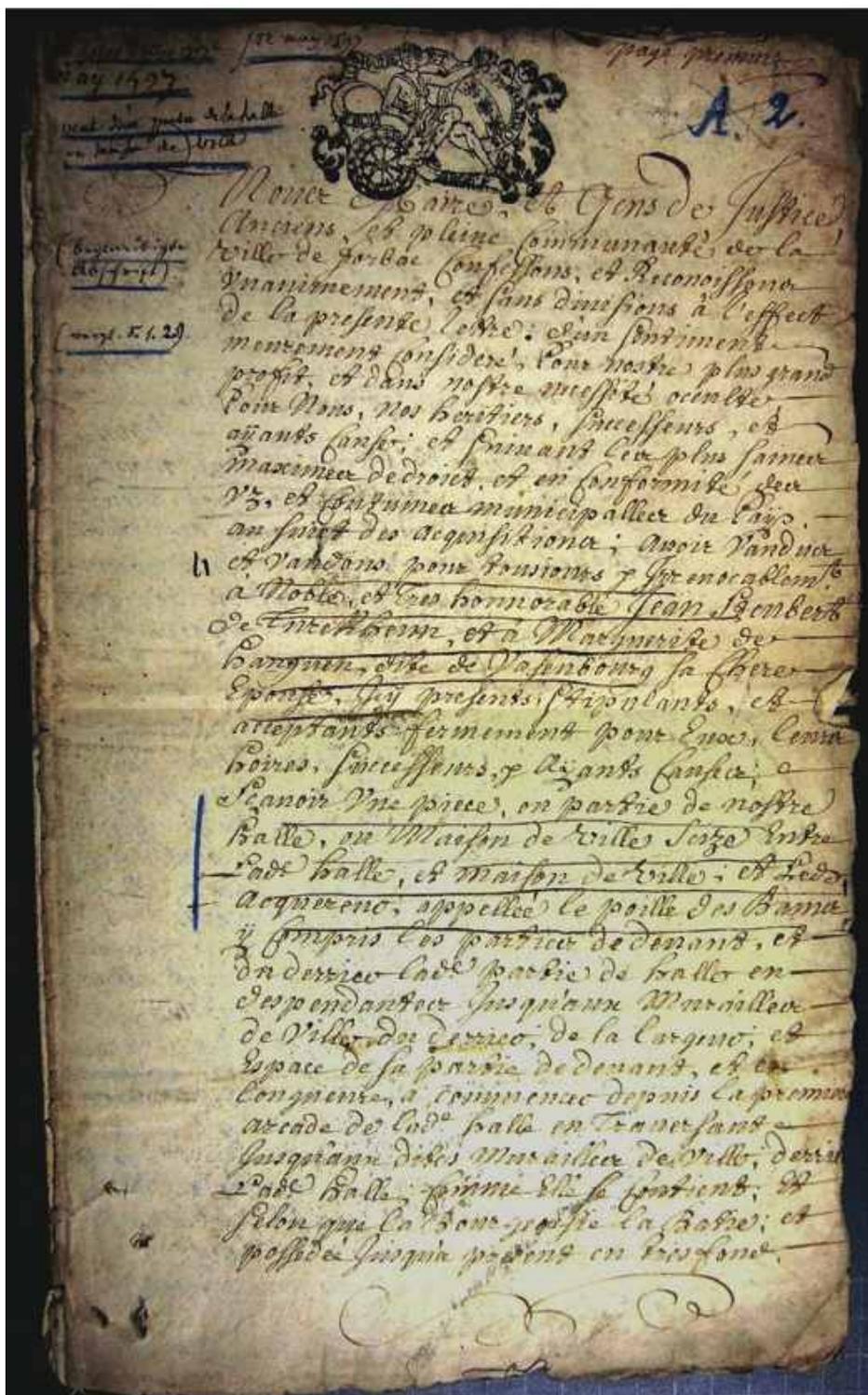
6) WILMIN Henri, « *Forbach, la ville et le canton pendant la Révolution Française 1789 – 1799* », Editions Pierron, 1990, p. 13.

7) HONNERT Lucien, « *Ma contribution à l'histoire de Forbach – Les anciennes mairies de Forbach et la vieille tour communale* » avec des plans et esquisses de J.M. Helwig, p 7, Ville de Forbach, 2014.

- 1597 -

Vente d'une partie de la « maison commune »

La mise à disposition par Vincent Vion de son article «*La vente de l'étuve publique de Forbach en 1597*» nous dévoile un nouvel aspect de l'histoire forbachoise au cours du XVI^e siècle.



Première page de l'acte de vente

Vente de l'étuve publique de Forbach

Un document d'apparence banale peut révéler, si on lui accorde une scrupuleuse attention, des aspects encore flous voire inconnus du passé de notre région.

C'est aussi le cas à Forbach dont les archives communales conservées dans celles du département recèlent des pièces qui ont été dédaignées par les historiens ou, au mieux, ont été exploitées superficiellement et avec force erreurs de lecture et d'interprétation.

Nous consacrerons cet essai de micro-histoire à une de ces pièces de prime abord anodine.

Il s'agit d'une traduction d'un document allemand de 1597, faite à St-Avold le 9 mars 1715 par le « translateur-juré » et procureur de la prévôté de cette ville⁸. (Le texte transcrit est reproduit en annexe).

La halle, centre névralgique de la vie communale

Lorsque nous évoquons une halle, nous nous représentons généralement un grand abri construit sur piliers de bois, à la charpente souvent imposante et complexe. De nombreux bourgs français ont en fait leur symbole (Nolay, La-Côte-St-André, Egreville, etc.). Une constante de ces halles est leur implantation ; elles étaient en effet toujours situées et ouvertes sur la place centrale de la localité et abritaient (ou abritent encore) les activités commerciales locales, foires et marchés. L'hôtel de ville et l'église n'en sont généralement pas éloignés. L'aspect et la fonction de ces halles dans notre région étaient bien différents.

Nous savons, d'après le *Gerichtsbuch* de Forbach, qu'une halle (*Bürgerhalle*) était implantée dans la ville, sur la place du marché⁹. Le registre échevinal évoque souvent d'autres bâtiments publics, *Rathaus*, *Urteilhaus*. Nous avons toujours supputé, sans pouvoir en apporter la preuve formelle, que ces bâtiments sous des appellations diverses, formaient un tout avec la halle : grâce au document étudié ici nous pouvons affirmer maintenant de façon définitive que la halle et l'hôtel de ville se confondaient en une seule et même construction : « notre halle ou maison de ville ». Notre assertion est confirmée par Henri Wilmin qui cite l'hôtel de ville avant la Révolution « avec des arcades et une tourelle qui servait de prison » mais note aussi la présence d'un beffroi¹⁰.

La construction avait donc l'aspect d'une habitation classique en moellons et pierres de taille, le rez-de-chaussée étant rythmé par des arcades ouvertes sur la place publique. Cette situation n'est pas une caractéristique spécifique de Forbach mais semble très répandue dans les petites villes de l'aire germanique. En effet, Faulquemont, Hombourg, St-Avold possédaient toutes une halle-hôtel de ville, à l'exception toutefois de Sarreguemines qui avait un marché couvert appelé *Kaufhus*, indépendant du « *Rathaus* »¹¹.

Voici comment l'archiviste de St-Avold décrit le bâtiment : « Cette halle mentionnée en 1395 est un vaste bâtiment en bois construit sur deux étages surmontés d'un beffroi. Au premier étage, une salle, la *Ratstüb*, reçoit le conseil des échevins présidé par le maire »¹². À Faulquemont cet agencement s'est maintenu jusqu'à une date récente. La fonction de la halle, dont les belles arcades de grès sont toujours conservées, est duale dans ce cas aussi : au commerce, la halle, aux instances communales, l'étage¹³.

À Hombourg, la halle était située au centre de la ville sur la place St-Clément actuelle, qui s'appelait alors « *Hallenplatz* » et plus tard « *Märkplätz* ». Ici le bâtiment était flanqué d'une tour-beffroi imposante qui ne fut démolie qu'après la Révolution. Son emprise carrée, nettement décelable encore, a été transformée en maison (2, Place St-Clément). La halle proprement dite servait aux réunions publiques ou commerçantes comme en 1611 par exemple, quand des surplus de grains y furent adjugés : « *sindt underder Hallen versteigt worden* »¹⁴.

8) ADM ED 230 DD 1

9) ADM E dépôt 337 FF 1

10) WILMIN Henri, « *Forbach, la ville et le canton pendant la Révolution Française 1789-1799* », Editions Pierron, 1980, p. 13.

11) Aimable communication de Didier HEMMERT

12) FLAUS Pascal, « *Saint-Avold de la préhistoire à nos jours* », Editions Serpenoise, août 2013, p. 45

13) FERRARESSO Ivan avec la collaboration d'Alain KOPPERS et Willy TEGEL, « *Le quartier de la halle à Faulquemont, étude archéologique et architecturale* » in *Le Cahier du Pays Naborien* N° 27, 2014, p. 52-53

14) ADM E dépôt 337 CC 6

Le terme de «*Bürgerhaus*» est aussi utilisé, quoique rarement, dans la documentation hombourgeoise.

Une étuve devenue inutile

Il peut paraître étrange qu'une communauté veuille vendre une pièce de son hôtel de ville... sauf que pièce signifie ici, non pas une chambre ou une salle, mais une partie contiguë à la halle. En effet, le texte original précise bien, une pièce «*scize entre ladite halle et maison de ville et ledit acqreur, appelée le poille des bains (traduction littérale de Badstub) j' compris les parties de devant et du derrier ladite partie de halle en despendantes jusqu'aux murailles de ville du derrier de la largeur et espace de sa partie de devant et en longueur, a commencer depuis la premiere arcade de ladite halle, en traversant jusqu'aux dites murailles de ville derrier ladite halle comme elle se contient*». La partie était donc bien une annexe accolée, d'un côté à la maison commune et de l'autre côté, mitoyenne de la propriété de l'acheteur. Ce dernier acquit d'ailleurs comme nous le voyons, non seulement le bâtiment de l'étuve mais aussi l'emprise foncière qui l'entourait.

Ainsi, Forbach possédait ses bains publics et ce probablement depuis le Moyen Age. Nous le subodorions car le registre d'échevinage évoque souvent le «*Badbrunen*» (le puits du bain) appelé aussi «*Schwengelbrunen*» (le puits à balancier). Un certain Kellers Hans, préposé aux bains est appelé «*Bader*», (l'étuviste) comme l'atteste le rôle fiscal de 1519¹⁵. Comme les halles, ces étuves étaient aussi un apanage de nos petites cités locales, qui avaient le souci de l'hygiène de leurs bourgeois. Celles de St-Avold, créées en 1411 (elles furent consolidées en 1578) et de Sarreguemines sont connues mais Hombourg en est dépourvu.

On se perd en conjectures quant aux raisons de leur disparition, qui intervient à la fin du XVI^e siècle ou au début du siècle suivant (1621 pour St-Avold, 1622 pour Sarreguemines). Certains y voient l'influence de l'Eglise, qui aurait considéré l'étuve comme un lieu de perte¹⁶. On pourrait aussi admettre un changement des mentalités, les gens préférant simplement prendre leurs ablutions dans l'intimité du domicile.

Les conditions de la vente

Le prix fixé par la ville était celui d'une maison moyenne, 240 florins (Gulden). Le texte précise que les édiles se résolurent à vendre «*pour nostre plus grand profit et dans nostre necessité oeuulte*». Les édiles ont donc des difficultés de trésorerie mais ne mentionnent pas ce que pourrait signifier nécessité «occulte». Une tour ou un bout du rempart qui se seraient effondrés ou d'autres travaux publics suffisaient pour qu'une petite communauté dût se résoudre, soit de recourir à l'emprunt, soit de vendre une partie du patrimoine. C'était déjà le cas en 1585, quand la ville céda huit de ses jardins à des particuliers pour 211 Gulden ou en 1617, lorsqu'elle emprunta 400 Gulden à des particuliers de Sarreguemines¹⁷.

La Justice de la ville mit deux conditions à la vente, d'ordre pécuniaire et pratique. En effet, l'acheteur et ses héritiers durent s'engager à restaurer le mur mitoyen ou pignon de tout son long et de ne toucher en aucune manière au canal d'eau (un caniveau) qui traversait ce mur. Ils durent aussi promettre de maintenir son cours en état.

Das Wächtergelt

Les acheteurs, «*Noble et Tres honorable Jean Stembert de Turckheim et à Marguerite de banguen dite de Vasenbourg sa chere epouse*», durent aussi prendre à leur charge le «*Wächtergeld*» perçu sur une mesure, sans rapport avec l'étuve achetée, située entre le four banal et la maison de Peter Schwartzkop. La ville fut en effet contrainte de payer cette taxe annuelle de 4 gros sur une maison en ruine et inoccupée, à la place du propriétaire disparu. Il s'agit donc du report d'une taxe d'une maison sur une autre, quelle qu'elle soit, pour que la communauté en soit déchargée. Cette «taxe de guet» est commune à de nombreuses villes.

À Hombourg nous savons exactement quel en était le montant et sur quels biens elle était perçue. On la nommait «*die 36 Schilling*», ce qui prouve que la somme était constante et immuable. Elle était imposée aux propriétaires de 35 jardins, granges et usoirs privés, collectée tous les trimestres. En 1611, un terme se montait à 23 albus, une année rapportait donc 3 Gulden et 20 albus¹⁸.

15) VION Vincent, «*Contribution à l'histoire de Forbach - Le Gerichtsbuch et les habitants de Forbach aux 16^e et 17^e siècles*», 2014, p.74

16) FLAUS Pascal, «*Assistance et santé à Saint-Avold des origines à la guerre de Trente Ans*» in Annales de l'Est N°1, 1997, p.19-20

17) VION Vincent, «*Contribution à l'histoire de Forbach - Le Gerichtsbuch... op. cit.* p.43

18) ADM E dépôt 337 CC6

Le montant hombourgeois était inférieur à celui de Forbach. Le compte du Landmeyer de Forbach en 1612 nous indique le montant de cette taxe, qui était de 4 Gulden et 4 albus¹⁹. Le compte de la seigneurie de 1619 confirme ce montant dont une moitié était due par la ville, l'autre étant du ressort de la mairie de la seigneurie²⁰. C'est une autre différence notable avec la seigneurie de Hombourg/St-Avold, l'ensemble des villages dépendant de Forbach devait le «*Wächtergeld*», alors que dans la châtellenie de Hombourg, les villageois étaient simplement astreints à veiller au château en cas de nécessité. En 1669, nous trouvons une allusion très intéressante à cet impôt, toujours dans les comptes de la seigneurie : le maire devait livrer tous les ans le même montant que ci-avant comme droit de guet, mais depuis que le château avait été démoli, cet impôt devenait caduc. «*Der Mejer pflegt jährlich abn Wachter Geldt zu Lieffern 2 gld 2 alb, aber daß Schloß demoliret ist den zeithero nicht deß wegen geldt worden, dbut albir nibi²¹*».

Ici, le «*Wächtergeld*» était donc une taxe due au seigneur alors qu'à Hombourg elle était réservée à la ville. Les comptes de la seigneurie de Faulquemont ne mentionnent rien de tel. On peut se poser des questions quant à l'utilisation de cet impôt, tant il est différent d'une ville à l'autre ; les uns s'exemptaient ainsi du guet aux remparts de leur ville, chez les autres, comme à Forbach, cet argent servait à payer les guetteurs du château. Dans les villes qui levaient cette taxe à leur profit, elle servait aussi à l'entretien des remparts. C'était le cas à St-Avold²² et à Hombourg, où son prélèvement était du ressort du «*Baumeister*», «le maître des remparts».

Mentalités et usages

On peine à croire à quel point il était difficile de mettre en cause un acquis ancestral et de la solennité que sa rédaction requérait alors. Les anciens et l'ensemble de la communauté furent consultés, comme il est précisé au début de l'acte. Les us voulaient que les transactions fussent notées dans le «*Gerichtsbuch*»²³. Or, il n'en est rien pour celle-ci... Les échevins de Forbach, à la fois juges et parties dans cette affaire, s'étaient résolus à confier la rédaction du contrat au clerc de ville,

soit, mais ce dernier le fit en tant que notaire impérial assermenté.

C'est à ce titre qu'il parapha l'acte et apposa son propre sceau au lieu de celui de la ville. L'impartialité du notaire était la plus haute garantie de cet acte, qui se voulait dépourvu de «*fraudes et supercherie*». En lui confiant la rédaction de la transaction dont ils auraient été les garants en la notant dans le «*Gerichtsbuch*», les édiles s'affranchissaient de tout soupçon de malhonnêteté ou de collusion. Le texte évoque aussi la coutume «*des mains fidèles*» dite de «la paumée». Ici aussi le traducteur a transcrit littéralement une expression pour lui ancienne, qui n'avait plus guère cours au début du XVIIIe siècle. En effet, certaines transactions étaient suivies par la coutume de la «*Handtreue*», ce qui signifie tout bonnement, en allemand, que les parties se serraient la main lors de la conclusion du marché. Ce geste, banal de nos jours, avait une très forte connotation avec l'honneur et le respect de la parole donnée. Il n'avait aucun rapport avec l'urbanité, les gens en effet ne se saluaient pas en se donnant la main, mais échangeaient les politesses oralement. Le traducteur a également écorché le nom du notaire, qu'il appelle Veinninguer, mais dont le nom véritable est Werminger. En revanche, il nous renseigne sur son origine, Sarrebruck.

La réponse à une question reste en suspens : pourquoi la ville demanda-t-elle à se faire rédiger une copie, en français de plus, 118 ans après la vente d'un bien communal ? Risquons une hypothèse : sans doute l'idée de construire un nouvel hôtel de ville germait-elle déjà dans l'esprit des échevins. Ne détenant plus de copie détaillant les propriétaires des terrains environnant la halle, ils se seront adressés à la famille Desguiots qui mit l'original à leur disposition pour une autre et nouvelle copie. Le sieur Desguiots, officier du Tiers-Forbach vers 1680, était le propriétaire de l'ancienne étuve, rachetée on ne sait à qui, sans doute aux héritiers du Sr de Turckheim.

Il faudra attendre près d'un demi-siècle pour que le projet prenne forme...²⁴

Vincent VION

19) Archives du Bas-Rhin, E 4443

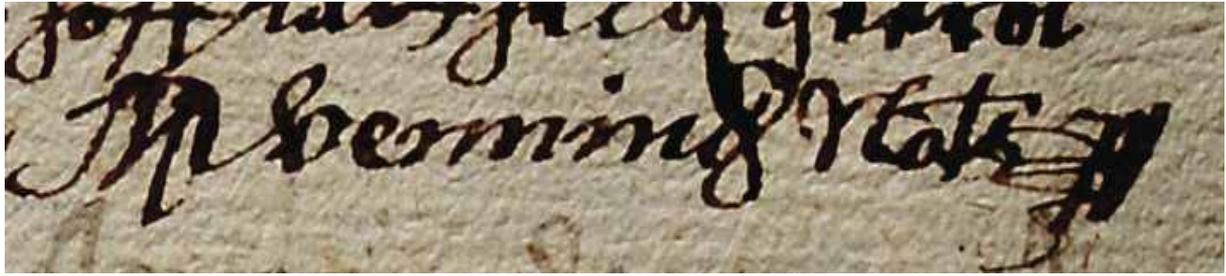
20) Archives du Bas-Rhin, E 4444

21) Archives du Bas-Rhin, E 4445

22) Aimable communication de Pascal FLAUS

23) VION Vincent, «*Contribution à l'histoire de Forbach - Le Gerichtsbuch... op. cit.*

24) HONNERT Lucien, «*Ma contribution à l'histoire de Forbach - Les anciennes mairies de Forbach et la vieille tour communale*», 2014



La signature du notaire Michel Werminger dans le Gerichtsbuch en 1606



Le Gerichtsbuch de la ville de Forbach - Photo Vincent Vion -

Entre 1554 et 1688, 75 personnes exercent la fonction de maire, «*Meier*». La durée de leur mandat varie entre un et trois ans. (Liste des noms dans VION Vincent, *Contribution à l'histoire de Forbach, Le Gerichtsbuch et les habitants de Forbach aux 16e et 17e siècles*, 2014, pp.72-73. Les noms des maires de cette époque sont aussi inscrits dans le livre de HONNERT Lucien, *Forbach, une chronologie commentée de son histoire, des origines à nos jours*, pp 37-52)

De 1689 à 1751, ils sont au nombre de 44 avec des mandats entre un et trois ans. (HONNERT Lucien, *opt. cit.* pp 52-60)

Annexe : transcription de la transaction

Nous Maire et Gens de Justice
Anciens et pleine Communauté de la
Ville de forbac Confessons et Reconnissons
Unanimement et sans divisions à l'effect
De la presente lettre, d'un Sentiment
Murement considéré, Pour nostre plus grand,
Profit et dans nostre necessité (oculte ?)

Pour Nous, nos heritiers, successeurs et
Ajants cause ; et suivant les plus saines
Maximes de droict et en conformité des
uz et coutumes municipales du Pajys
au suiet des acquisitions ; Avoir vandus
à Noble et Tres honorable Jean STEMBERT
de Turckheim et à Marguerite de
hanguen dite de Vassenbourg sa chere
epouse Icy presents, stipulants et
acceptants fermement pour Eux, leurs
hoires, successeurs et Ajants causes, a
scavoir une piece ou partie de nostre
halle ou maison de ville, scize
entre ladite halle et maison de ville et ledit
acquireur, appelée le poille des bains
jy compris les parties de devant et
du derrier, ladite partie de halle en
despendantes jusqu'aux murailles
de ville du derrier de la largeur et
espace de sa partie de devant et en
longueure, a commencer depuis la premiere
arcade de ladite halle, en traversant
jusqu'aux dites murailles de ville derrier
ladite halle comme elle se contient, et
selon que la Bourgeoisie la batie et
possedée jusqu'à present en tresfond

Et en l'estat que le tout se trouve à present
Ensemble les quatre gros de droict de garde
dit vachter gueldt (Wächtergeld) qui nous estoit affecté
cy devant par chacune année sur une
maiziere scize entre le four bannal du
seigneur et Pierre Schwartzkope de part
et d'autre, avec tels droicts, honneur et
profits, recherchés et non recherchés, sans
en rien oster, ny diminuer qu'a nous a
apartenus, et ce pour le prix et somme
de deux cents quarante florins, monoje
de Lorraine, à vingt quatre gros piece
que lesdits acquireurs nous ont acquités
et payés à nostre profit et contentement,
au moien dequoy nous susdits Bourgeoisie
renonçons à la propriété et tresfond de
ladite partie ou piece de ladite halle, de ses
apartenances et despendances et audit
droict de garde ou Vächter gueldt, de
quatre gros avant dits...
(suit sous la forme du verbiage notarial habituel et répétitif la
confirmation de ce qui est dit ci-avant)

... à condition néangmoins que lesdits
Acquireurs feront faire le pignon ou mur
Mitoien d'entre leur maison et ladite halle
Des Bourgeois tout de son long, sans porter
Empechement aux bourgeois et à leur descharge
(des mots rayés) derrier ladite halle

A droite ligne dudit mur mitoien, à la
reserve de la part desdits Bourgeois, de leurs
heritiers, successeurs et ajants causes, de leurs
droicts quils ont du canal d'eau qui traverse
ledit mur mitoien du derrier ladite halle
de par les acquireurs, ny de leurs hoirs
et ajants causes d'en empecher ledit coulant
d'eaux, ains d'en laisser le cours toujours
libre er en estat et de ly maintenir
Ce que lesdits acquireurs ont promis, tant
Pour eux que pour leurs hoires, successeurs
Et ajants causes, d'effectuer et de n'aller
Au contraire, avec mains fidelles
Autrement La Paumée. Ce qui fut conclue
Et arresté sans fraudes ny supercherie
Entre toutes les parties.
En temoignage de verité pour plus grandes assurances
Et confirmations, attendu que nous ne
Nous somments servits de justice, ou du
Sceau de la ville, avons requis honorable
Michel Veinninguer de Sarbruck, nottaire
Imperial juré, à present greffier de justice
Et de cette ville de forbac, à ce quil eut
A signer de sa main propre aux presentes
Et a apposer à icelles le sceau de son
Nottariat...
Ce qui fut fait et passé le vingt deuxieme
May en l'année que lon compte depuis
La Nativité de nostre Sauveur et Redempteur
Jesus Christ, Mil Cinq Cents quatre
Vingt et dix sept, ainsy signé Michaël
Veinninguer nottaire et greffier de
Justice et de la ville de forbac, attestant
Manu propria avec paraphe et un
petit sceau à costé, sur deux feuillets
de moien papier

Traduit en cette forme sur l'original
Germanique, signé et scellé comme
Dit est et réduit en françois, conforme
En sens et substances, par moy
Translateur juré et procureur en titre
De cette prevosté de St Avold, jy residant
Sousigné ce que jatteste, après que le
Tout à esté rendu aux venne et
Heritiers de feu Sieur François des Gniots
Escnyer residant à forbac, fait et
Rendu le 9e mars 1715

Signé illisible

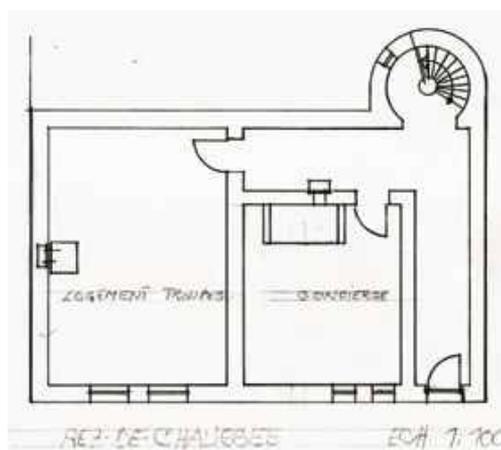
- 1751 -

Devis pour une nouvelle « maison communale »



Carte ADM - J 7201 - Légende : N° 14 situation de l'Hôtel de Ville en 1771
N° 15 Place publique où se tient le marché

Grâce aux extraits du devis en date du 22 juin 1751, présenté par Lucien Honnert dans son fascicule «*Ma contribution à l'histoire de Forbach – Les anciennes mairies de Forbach et la vieille tour communale*», nous apprenons que des travaux étaient prévus pour une nouvelle «*maison communale*». Le devis prévoyait toutefois de conserver «*les murs du vieux bâtiment qui sont bons et solides*²⁵...». La nouvelle construction devait comprendre, au sous-sol, deux caves voutées avec un sol pavé de carreaux en pierre de taille. Le rez-de-chaussée, desservi par un corridor, comportera deux locaux : l'un, d'une surface d'environ 30 m² abritera le concierge tandis que le second, d'une surface de 40 m², sera destiné à l'hébergement de soldats des troupes de passage.

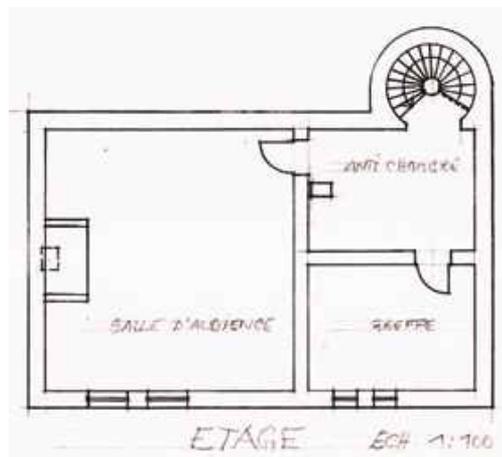


Dessin du rez-de-chaussée par J.M. Helwig, «*Les anciennes mairies de Forbach*», Lucien Honnert, op. cit. p. 21

25) HONNERT Lucien, «*Ma contribution à l'histoire de Forbach – Les anciennes mairies de Forbach et la vieille tour communale*» avec des plans et esquisses de J.M. Helwig, p 8, Ville de Forbach, 2014.

Au premier étage se situeront trois pièces : une antichambre, pièce d'attente placée à l'entrée de l'étage. Elle desservira, d'une part, le greffe, bureau du préposé à l'enregistrement des divers actes et pièce de dépôt des archives de la communauté et, d'autre part, la salle d'audience qui permettra les diverses réunions du «Gericht». Les locaux destinés à accueillir l'antichambre et le greffe auront chacun une superficie de près de 18 m² tandis que la salle d'audience présentera une surface de de 55, 70 m². L'étage sera surmonté par un comble en bois de chêne supportant la couverture en tuiles plates. A l'arrière du bâtiment une cage d'escalier en colimaçon recouvert d'un toit en appentis couvert lui aussi de tuiles plates, sera placée sur la voûte de la descente de la cave. La cage d'escalier sera munie de deux petites fenêtres laissant passer la lumière du jour. L'une devra être placée dans le petit réduit au-dessus de la descente à la cave et l'autre dans le haut de cet escalier qui mènera du rez-de-chaussée vers l'étage et le comble. Dans la cour située à l'arrière de la construction sera adossé, contre l'ancien mur d'enceinte de la ville,

un appentis «... servant à mettre tous les contenaires en cas d'incendie²⁶». Si le devis de ce nouveau bâtiment date du 21 juin 1751, les travaux, d'après Lucien Honnert²⁷ n'auraient commencé qu'en 1759 pour se terminer trois années plus tard en 1762.



Dessin du 1^{er} étage par J.M. Helwig, «Les anciennes mairies de Forbach», Lucien Honnert, op. cit. p. 22



Dessin de la façade de la maison communale par J.M. Helwig, idem p. 13

26) Idem p. 11.

27) Idem pp. 19 et 20.

- 1789 -

Importants travaux à « la maison communale »

Grâce à une note inscrite dans le livre de Henri Wilmin «*Forbach, la ville et le canton pendant la Révolution Française 1789-1799*²⁸», nous apprenons, qu'en 1789, «l'hôtel commun», c'est à dire la «maison communale», a subi d'importants travaux. Le détail des travaux n'est pas inscrit dans la note de l'auteur qui précise toutefois que ces travaux comportaient la construction de «*cachots criminels*» dans lesquels étaient mis «*au régime pour quelques jours, au pain et à l'eau*²⁹» les auteurs de délits. Si des délits ont toujours été commis comme le prouvent les mentions dans les registres de délits champêtres, leur nombre se multiplie au cours de l'année 1789³⁰.

L'ensemble des travaux nous indique Henri Wilmin a été réalisé suivant un devis établi par un certain sieur Robin, inspecteur des Ponts et Chaussées et des mines royales, demeurant à Faulquemont. L'adjudication a été remportée par un entrepreneur de bois de Hollande de Forbach³¹. La démolition de «la maison communale ou hôtel

de ville» construit entre 1759 et 1762 est décidée par l'assemblée municipale présidée par le maire Pierre Himmelspach au début de l'année 1845. Le devis estimatif pour la démolition s'élève à 263,04 francs. Les travaux de démolition seront soumis à adjudication. (*Arch. ville de Forbach - Registre des délibérations du conseil municipal, année 1845*) et les conseillers municipaux MM. Baar et Odinet chargés de suivre l'exécution des travaux.

Entre 1789 et 1837, la commune de Forbach est dirigée par 12 maires, 6 agents municipaux, 1 agent national, 1 dénommé «le capitaine» et 2 présidents de la municipalité cantonale. (*Voir site: forbach-histoire.fr Brochures et Documents : Forbach Personnalités : les maires et assimilés – Document réalisé par Jean-Claude Oster en 2005*).

De 1837 à 1841, le nombre de maires de la commune de Forbach étaient de deux : Théodore Schroeder jusqu'au 20 juillet 1837 et François Antoine Constantin Barrabino.

- 1841 -

Début de la construction d'un nouvel « Hôtel de ville »

Lors de la séance du conseil municipal en date du 24 février 1839, l'assemblée municipale, présidée par le maire Barrabino, approuve le plan et le devis estimatif des travaux pour la construction d'un nouvel «hôtel de ville». Le plan a été dressé par M. Desgranges, agent-voyer en chef de l'arrondissement de Sarreguemines. Le projet sera financé par l'argent provenant des ventes, d'une part, des matériaux de l'ancienne maison communale, et, d'autre part, de la maison d'école et des matériaux provenant de la démolition de l'ancienne «tour» ainsi que des fonds propres de la commune. Le maire est aussi chargé de l'instruction des demandes de subvention auprès du Conseil Général du département et de l'Etat.

Le dossier de construction de ce nouvel «hôtel de ville» auquel se rajoute l'édification de deux

autres bâtiments, l'un prévu pour accueillir l'école des garçons et l'autre l'école des filles, est naturellement traité par le conseil municipal lors de plusieurs séances entre 1839 et 1843 (*Arch. Ville de Forbach, Registre des délibérations de 1839 à 1845*).

Pour construire l'«hôtel de ville», la commune se devait d'acquérir «... le jardin, dénommé Messe, contigu à l'ancienne maison commune existante située entre le Sieur Henri Briam le Jeune d'une part et le jardin presbytéral d'autre part donnant par un bout sur la ruelle des jardins et d'autre part sur la rue neuve et appartenant à la congrégation des sœurs de la Providence³²».

Le nouvel «hôtel de ville sera implanté dans le jardin du curé et dans le fond du jardin du couvent. Le bâtiment de l'école des filles sera également placé dans le jardin du curé et des garçons se trouvera situé à l'extrémité gauche du jardin

28) WIIMIN Henri, *op. cit.*, p.13, note 36.

29) Ibidem- ADM, E dépôt 230, Forbach, article 133 du 12. 8. 1790.

30) WIIMIN Henri, *op. cit.*, pp 56 – 57.

31) ADM, E dépôt 230, Forbach, article 133 du 12. 8. 1790

32) Arch. Ville de Forbach, délibération du C.M. en date du 2 février 1840.



Hôtel de Ville construit entre 1841 et 1843

du convent. Les dépendances seront placées du côté de la rue neuve de manière à ce que la ruelle ait au moins 12 m de large. Une rue large de 11 m sera établie entre le bâtiment d'école des garçons et le pignon de l'hôtel de ville³³ ».

La construction des bâtiments démarre en 1841 pour se terminer deux années plus tard. Il est étonnant qu'aucune délibération du conseil municipal n'évoque la démolition de l'ancien mur médiéval situé à l'arrière de la cour de l'ancienne « maison communale » à moins que ces travaux n'aient été compris dans le devis de l'arasement de cette dernière. Avec sa Place du Marché à l'avant, son « hôtel de ville » abritant durant de nombreuses

années, du côté droit la Caisse d'Épargne, la Recette Municipale et le commissariat de Police, ses écoles de filles et de garçons avec à l'arrière la prison communale, l'ensemble présentait un aménagement harmonieux au centre de la ville.

Devenu « *das Haus der Deutsche Volksgemeinschaft* » à partir de 1940, le bâtiment subit d'importants dégâts en 1942 suite à un incendie provoqué par un bombardement de l'aviation anglaise et en 1945 lors des combats de la Libération de la ville par les troupes américaines et des soldats français. Très gravement endommagé, les édiles prirent la décision d'arasement le bâtiment de l'hôtel de ville en 1947.



L'Hôtel de Ville en 1945 - Au premier plan Nicolas Nau et ses jumeaux: Marie Madeleine et Emile -

32) Arch. Ville de Forbach, délibération du C.M. en date du 2 février 1840.

33) Idem, délibération du C.M. en date du 9 mai 1840.

Les frères Desgranges

Nous profitons de la publication de ce supplément du N° 5 de la revue du Cercle d'histoire de Forbach et sa région pour rectifier une fausse assertion. Dans différents articles et livres consacrés à l'étude de l'histoire de Forbach, on peut lire que Charles Desgranges a été l'architecte de l'hôtel de ville établi entre 1841 et 1843 sur la future Place du Marché. C'est une erreur !

Si Charles Desgranges a effectivement été l'architecte de l'église Saint Rémi en 1868 ce fut son frère Pierre Desgranges, agent-voyer en chef de l'arrondissement de Sarreguemines, qui a dressé, dès 1839, les plans de l'hôtel de ville et des deux écoles primaires.

Pierre, né le 24 septembre 1807, était l'aîné d'une famille de quatre enfants originaires de Metz³⁴, et Charles Victor, né le 3 mars 1823, le benjamin. Tous les deux étaient attachés au service vicinal du département de la Moselle. Pierre, entré au service à Forbach, en 1830, en tant qu'agent-voyer ordinaire, termina sa carrière en tant qu'agent-voyer en chef de l'arrondissement de Sarreguemines en 1870. Son frère Charles, intègra lui aussi le service, en 1841, en tant qu'agent-voyer cantonal³⁵. Il démissionna du service en avril 1844. Deux années plus tard, il apparaît sur la liste de recensement de la ville de Sarreguemines³⁶, comme exerçant la profession d'architecte. A cette époque, toute personne pouvait se prévaloir du titre d'architecte et exercer la profession. Ce ne fut que le 30 novembre 1867 qu'un arrêté ministériel institua le diplôme d'architecte³⁷.

Liste des maires de 1841 à 1939

BARRABINO François Antoine Constantin
du 26-10-1837 au 01-10-1843

HIMMELSPACH Pierre
du 19-10-1843 au 09-12-1851

ODINET Charles
décembre 1851 à décembre 1852

DELINOT Charles
du 26-07-1852 au 16-07-1856

AUDEBERT Nicolas
du 18-04-1854 au 04-08-1865

ADT Pierre
du 15-08-1865 au 17-06-1871

TROENDLE
juin 1871 au 02-01 1872

AUDEBERT Nicolas
du 03-06-1872 à octobre 1873

ODINET Charles
du 27-10-1873 au 10-11-1874

MEDER Jean
du 29-01-1875 au 10-01-1882

HEYDINGER Nicolas
du 30-01-1882 à 1889

WOLTER Jacob
du 04-12-1889 au 01-10-1902

HAAS Marx
du 01-10-1902 au 07-07-1906

STIEB Wilhelm
du 11-01-1907 au 22-11-1918

COUTURIER Louis
du 29-11-1918 au 17-05-1925

BARTH Félix
du 18-05-1925 au 24-09-1934

HARTER Paul
du 03-11-1934 à septembre 1940
Député de mai 1936 à juillet 1940

34) Arch. municipales Metz – Etat civil.

35) ADM, 1 S 7

36) Arch. municipales de Sarreguemines.

37) LUCAN Jacques, Naissance de la s.a.d. g ; (Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement) : chronique de l'histoire d'un diplôme in AMC – Architecture, Mouvement, Continuité – N° 47, décembre 1978, pp. 23-26

- 1939 -

Les services de la Mairie en Charente

Le 1^{er} septembre 1939, la mobilisation a été décrétée et l'évacuation ordonnée. La population forbachoise est évacuée en Charente. La mairie de Forbach s'établit d'abord à Villebois-Lavalette, puis fut transférée à Angoulême où résidaient 1926 réfugiés de Forbach lors du recensement du 13 février 1940³⁸.

Les familles des mineurs, quant à elles, furent envoyées dans le Nord et le Pas-de-Calais

Mairie de Villebois-Lavalette



Enveloppe d'un courrier envoyé de Villebois-Lavalette en 1940 - Photo : Alain Demeroux

Les grandes agglomération mosellanes étaient réparties sur de nombreuses communes charentaises.

La population forbachoise s'installa dans une vingtaines de communes, toutes éloignées les unes des autres.

Différentes institutions forbachoises étaient disséminées à travers le département de la Charente.

Ainsi :

- l'école primaire supérieure de jeunes filles est à Cognac
- la Caisse d'Epargne à Villebois-Lavalette
- la Perception à Montmoreau
- l'Hospice Bauer à Rouillac
- le Sous-Préfet à Angoulême



Mairie d'Angoulême

38) ONAC – *La Charente et les réfugiés*, Angoulême, 2009, pp 8-9

- 1940 -

Les services municipaux au «Château Adt»



FORBACH — Bürgermeisteramt

Entre le retour de l'évacuation à partir de juin 1940 et la Libération en mars 1945, les services de la mairie furent transférés dans les locaux de l'ancien Château Adt devenu à partir de 1923 l'hôpital Sainte Barbe des Houillères de Petite-Rosselle propriété de la Maison de Wendel dont les biens furent saisis dès 1940 au profit des «*Reichswerke Hermann Goering*». Les malades et accidentés des mines étaient soignés à l'hôpital des houillères de Petite-Rosselle et dans des hôpitaux de Sarrebruck.

Les femmes enceintes, épouses de mineurs étaient, pour beaucoup d'entre elles, accouchées à l'hôpital Marie-Madeleine de Forbach. Les locaux de l'ancien Château Adt situés rue Sainte Croix, maintenant dénommée, dans un premier

temps, «*Ritter von Speck*», un général d'artillerie de la «*Wehrmacht*» mort au combat en 1940 à Pont-sur-Yonne puis «*Dr. Karl Roos*», l'autonomiste alsacien arrêté sous l'accusation d'espionnage en faveur de l'Allemagne nazi et exécuté en 1940 à Champigneulle, hébergeaient sous l'appellation «*Bürgermeisteramt*», les services des mairies des communes de Forbach, de Stiring-Wendel et de Schoeneck. Les communes de Stiring-Wendel et de Schoeneck étaient réunies à celle de Forbach, commune destinée à être incorporée au «*Gross Saarbrücken*». Durant ces années d'annexion, la commune de Forbach était dirigée en tant que «*Stadtkommissar*» par le nazi Fritz Schwitzgebel³⁹, «*Oberbürgermeister*» de la ville de Sarrebruck. Ce dernier délègua ses pouvoirs à Adam August Imig, un cadre de la municipalité de Sarrebruck.

Lors des combats de la Libération, les bâtiments et le parc entourant le «*Bürgermeisteramt*» avaient beaucoup souffert des tirs d'artillerie à tel point que la direction des houillères de Petite-Rosselle s'interrogea sur la future destination des bâtiments: direction générale du groupe Houillères de Petite-Rosselle ou hôpital minier ? La seconde destination fut retenue et l'hôpital Sainte Barbe reprit ses activités en 1951. Au cours des années 1950 fut construit dans son parc un centre de rééducation fonctionnelle pour les mineurs victimes d'accidents du travail.

- 1945 -

Les services de la mairie au Tribunal d'Instance

Avenue du Général Passaga

Après la Libération, la mairie de la Place du Marché, détruite en grande partie, ne pouvait plus accueillir les services municipaux et la propriété de l'hôpital Sainte Barbe est rendue à la Maison de Wendel. Il a donc fallu trouver très rapidement des locaux pour héberger l'administration communale. Aussi, en attendant de disposer d'un nouveau bâtiment, les services de la mairie furent provisoirement transférés, durant quelques mois, dans plusieurs pièces du Tribunal d'Instance situé Avenue du général Passaga.



▼ Paul Ney, Maire provisoire nommé par le Préfet (03-03-1945 à octobre 1945)

39) Fritz Schwitzgebel (1888 – 1957) a été arrêté en 1945. Condamné en 1948 à 4 ans de prison, il fut libéré le 14 avril 1949. Il décéda en 1957 à Zweibrücken, ville dont il avait été nommé citoyen d'honneur en 1938.

- 1946 -

L'Hôtel de Ville dans l'ancienne «Banque de Forbach» Rue Sainte Croix



Hôtel de Ville rue Sainte Croix de 1946 à 1974

Après quelques mois de présence dans plusieurs pièces du Tribunal d'Instance, les services administratifs de la ville de Forbach ont intégré les locaux de la nouvelle mairie rue Sainte Croix. Ce transfert a eu lieu soit à la fin de l'année 1945 soit au début de l'année 1946. Actuellement, nous ne connaissons pas la date exacte du déplacement.

La municipalité de l'époque, sous la présidence du maire Edouard Waghemaecker, a décidé d'installer la mairie dans les locaux de l'ancienne Banque de Forbach située dans la rue Sainte Croix, bâtiment qui devait leur apparaître comme le plus approprié pour accueillir les services d'une mairie.

La banque, fondée à l'initiative de Jean-Baptiste Adt en 1886, sous l'appellation «*Forbacher Bank*»,

a fonctionné jusqu'à sa banqueroute en 1932. Sa débâcle financière, probablement liée à de mauvaises spéculations mais aussi à la grande dépression économique des années trente, fit perdre une partie de leurs économies, si ce n'était la totalité, à de nombreux Forbachois.

Le bâtiment de l'ancienne banque de style wilhelmien a connu des transformations qui n'étaient pas des plus heureuses comme le laisse apparaître la comparaison entre les deux photos : arasement de la belle tour carrée remplacée par une avancée couronnée d'une terrasse, installation de bureaux dans les combles, disparition des encadrements de la porte et des fenêtres de la façade et démolition d'une partie du côté droit de l'avant bâtiment lors des travaux d'alignement de la rue de l'Eglise.



Ancienne banque de Forbach



Chèque de la Banque de Forbach

-1961 et 1972 -

Accueil de deux Présidents de la République à la Mairie Rue Sainte Croix



Visite du général Charles de Gaulle à Forbach

Le dimanche 2 juillet 1961, le général Charles de Gaulle, arrivé par le train en gare de Forbach où il a été chaleureusement salué par une délégation de mineurs. Il s'est rendu en compagnie du sénateur-maire Jean-Eric Bousch dans les locaux de la mairie pour saluer les élus de la proche région et les représentants des corps constitués avant d'inaugurer le monument aux morts de la rue Nationale puis de prononcer son discours à l'emplacement de la croix de Lorraine implantée devant l'actuelle mairie.

Le vendredi 14 avril 1972, le Président Georges Pompidou arrivé par la route de Sarreguemines qu'il avait visité au préalable, est accueilli à son tour par le sénateur-maire Jean-Eric Bousch et son conseil municipal ainsi que les élus du district de Forbach.

C'est du haut de la terrasse de l'hôtel de ville que le Président Pompidou s'adressa à la foule massée rue Sainte Croix. Ce jour-là, les mineurs de Lorraine en colère, suite à l'annonce de la fermeture du puits de Faulquemont, ont bruyamment manifesté devant l'hôtel de ville.

Entre 1946 et 1974, quatre maires ont présidé les assemblées municipales réunies dans la salle des séances de la mairie rue Sainte Croix :

- Edouard Waghemaecker du 08-10-1945 à septembre 1947
- Joseph Ritter d'octobre 1947 au 07-09-1950
- Gabriel MAI du 28-09-1950 au 04-05-1953
- Jean-Eric BOUSCH, sénateur-maire, de 1953 à 1974



Allocution du Président Georges Pompidou du haut de la terrasse de l'Hôtel de Ville

- 1971 -

Début de la construction de l'actuel « Hôtel de Ville »



Pose de la première pierre en 1971

Le 30 juin 1969, le conseil municipal est invité à se prononcer sur un avant-projet de construction d'une nouvelle mairie présenté par M. Flageul, architecte DPLG à Sarreguemines. Le bâtiment aura la forme d'un parallélépipède rectangle de 77 m de long, 15 m de large et 16 m de haut. A l'arrière de ce volume se trouvera le hall du public et un escalier monumental donnera accès au 2^{ème} étage où seront situés la salle des séances du conseil municipal, la salle des mariages, le cabinet du maire, les bureaux des adjoints et celui du secrétaire général. L'ensemble, hors sous-sol, aura une superficie de 2425m².

Le conseil municipal, après avis favorable des commissions des finances et des travaux réunies, adopte le projet et autorise le maire à signer le contrat avec le Bureau d'Etudes Techniques «Cabinet Technique Lorrain» à Metz.

Le 6 janvier 1971, le permis de construire est accordé par la DDE (Direction Départementale de l'Equipement dans son arrêté N°3268-8/71). Quelques temps après, la première pierre du nouvel hôtel de ville est posée sur la place du général Houchard en présence de nombreuses personnalités.



Le nouvel Hôtel de Ville en construction

- 1974 -

Ouverture des services municipaux au public



L'Hôtel de Ville au coeur de la cité

La construction du nouvel hôtel de ville s'achève le 17 octobre 1974 mais, dès le lundi 12 août, la plupart des services commencent à fonctionner dans les nouveaux locaux à la grande satisfaction des citoyens forbachois.

Toutefois, ce fut certainement le personnel communal qui se réjouissait le plus. Il était à l'étroit depuis son installation dans les bureaux de la mairie rue Sainte Croix et travaillait durant les dernières années dans des conditions de plus en plus précaires.

Le nouvel hôtel de ville, décrié par les uns, loué par les autres, avait maintenant, avec sa façade très moderne et à l'avant sa belle surface verte agrémentée d'une pièce d'eau et de parterres de fleurs multicolores, une belle allure qui suscitait l'admiration de nombreux passants.

En plus, la grande salle, située au sous-sol de la nouvelle mairie, permettant la tenue de conférences et de congrès, répondait à un besoin auquel la ville de Forbach pouvait dorénavant répondre.



La salle des congrès de l'Hôtel de Ville

- 1974 - 2014 -

La mairie a quarante ans !

Quatre décennies d'existence et de fonctionnement pour la mairie de Forbach méritaient de s'arrêter un moment pour fêter un anniversaire et jeter un regard en arrière.

Une exposition préparée par le Service des archives municipales avec la contribution du cercle d'histoire «Les Furbacher» et de son président d'honneur ainsi que de M. Jean-Marie Helwig, architecte, a retracé en textes et en images les quarante années de l'actuelle mairie dont la richesse «*fut, est et sera toujours*» son personnel communal et ses élus. Quatre maires, de nombreux conseillers municipaux et un important personnel communal se sont succédés dans les locaux de la mairie, à l'exception de son directeur général des services, M. Jean-Pierre Jung, fidèle au poste durant toutes ces années.

Et maintenant, en avant pour les prochaines décennies avec le souhait que la mairie continuera de rester: «*La maison de et pour tous*⁴⁰» !

Entre 1974 et 2014, quatre maires se sont succédés dans l'actuelle mairie :

- Jean-Eric BOUSCH de 1974 à août 1988 puis de mars 1989 au 24 juin 1995
- Louis HOUPERT d'août 1988 à mars 1989
- Charles STIRNWEISS du 24-06-1995 au 22-03-2008
- Laurent KALINOWSKI depuis le 22- 03-2008



Inauguration de l'exposition pour le 40^e anniversaire de l'Hôtel de Ville

Les locaux de la mairie ont accueilli :

- le 19 octobre 1977, Jacques Chirac alors maire de Paris et futur Président de la République.
- le 4 mai 2012, François Hollande alors candidat à l'élection présidentielle et actuel Président de la République.

Marcel GANGLOFF



Exposition pour le 40^e anniversaire de l'Hôtel de Ville

40) JUNG Jean-Pierre, *La mairie a quarante ans, Joyeux anniversaire !*, in *Chroniques de Forbach et sa région* N° 5, 2014, p. 41.



Armoiries de la seigneurie au 13^e Siècle



Armoiries de la ville au 18^e Siècle

ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE
4, BOULEVARD DES INVALIDES, PARIS.





. DIPLÔME DE CROIX DE GUERRE .
 . NOM *ville de Forbach* (Moselle) .
 . CITATION : à l'Ordre de l'Armée .

"Ville frontière fortement menacée par une série de bombardements incessants qui ont fait 478 victimes, blessé plus de 250 personnes, détruit 200 maisons et entraîné la perte de 1480 habitants - Population, siège des plus grands sièges pour son attitude courageuse dans les plus violents bombardements et en face d'un ennemi fier et indomptable - et finit une large part avec ses habitants, résistant par les des moyens et au prix des plus grandes fatigues, l'ennemi des troupes françaises et alliées en retraite. Grâce de la réputation de Forbach et de sa capitale envers la France qu'elle s'est acquise au cours de son histoire, la Ville de Forbach a mérité une fois encore la reconnaissance du Peuple."
 - Croix de Guerre avec Palmes.



1914
1918

Copie certifiée conforme à l'original
Le Président d'Honneur
Général FODER.



1939
1945

LE COMITÉ NATIONAL DES CROIX DE GUERRE
4, BOULEVARD DES INVALIDES
PARIS

N° 1152



Armoiries de la ville avec croix de guerre et palmes



Armoiries actuelles de la ville